

## Séance du 28 juin 2010.

Membres en exercice : .....11  
Membres présents : ..... 9  
Absents excusés : ..... 2

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2010 a été transmis aux conseillers municipaux le 21 juin 2010, publié et affiché aux portes de la Mairie.

Sous la Présidence de Monsieur Jacques HELFTER, Maire

Présents Mmes et MM. les conseillers Municipaux :

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| 1. HELFTER Jacques     | 6. HAUG Jean-Jacques |
| 2. CHRIST Jean Georges | 7. ADAM Denis        |
| 3. FRANTZ Yvette       | 8. GRAYER Christian  |
| 4. KRETZ Claude        | 9. KRETZ Patrick     |
| 5. SPITZ Christiane    |                      |

Excepté absents et excusés : HERMANN Gilles et GAUTSCH Bénédicte.

Monsieur le Maire Jacques HELFTER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal

### **RAJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR :**

En raison de l'avancement de certains dossiers, Le Conseil Municipal

### **DECIDE**

***De RAJOUTER les points suivant à l'ordre du jour :***

- ***Acceptation don théâtre***
- ***Réintégration emprunts commune***

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 mars 2010.**

Le conseil adopte à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 3 mai 2010.

#### **2. Validation des offres de prix pour l'aire de jeux.**

Suite à la publicité concernant la restructuration et à la mise aux normes de l'aire de jeux, plusieurs devis ont été réceptionnés. Le budget maximum fixé était de 18 000 € HT. Les offres devaient comprendre :

- 1 jeu sur ressort, 1 place, sur herbe, âge 2 à 8 ans,
- 1 jeu sur ressort, 2 places, sur herbe, âge 2 à Sans,
- 1 structure avec tour et toit, sol coulé souple de sécurité, âge 4 à 10 ans comprenant :
  - 1 toboggan
  - 1 filet à grimper en cordage
  - 1 mur d'escalade
  - 1 filet à grimper oblique.

Trois sociétés nous ont fait parvenir des devis comprenant tous les équipements demandés :

- SATD d'un montant de 11 810 € HT pour les structures avec la société ID Dalles pour le sol d'un montant de 6 368.25 € HT qui fait un devis total de 18 178.25 € HT

- Une variante de la société SATD comportant un téléphérique pour un montant de 14511.
- EPSL d'un montant de 17 990.00 € HT
- ENGEL aires de jeux d'un montant de 15 614.00 € HT

Le Conseil se propose de retenir l'offre la plus économique :

La commande est toutefois suspendue à l'obtention des différents documents concernant le matériel (conformité, fabricant, garantie et références de la société, contrôle annuel).

Un complément d'information est demandé à la société Engel

Une offre rectificative pour la variante de SATD sans le téléphérique sera demandée.

Charge le Maire des démarches administratives et autorise à signer tout document se référant à la commande.

Charge le Maire de demander la participation de la communauté des Communes de Benfeld pour l'obtention du fonds de concours.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 3. Travaux sur l'orgue

Monsieur le Maire présente au conseil le devis concernant la réparation de l'orgue de l'Eglise. Le conseil accepte de faire les travaux pour un montant de 340 € HT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

### 4. Nouvelle délibération concernant la distraction du presbytère.

Le conseil se propose de demander la distraction du logement du premier étage du presbytère ainsi que du local attenant entre l'église et le presbytère, et de laisser à la disposition du clergé le rez de chaussé qui pourra faire l'objet d'une location précaire et mettant à disposition une salle de réunion pour la fabrique de l'église.

Le Conseil de fabrique devra délibérer dans les mêmes termes.

La demande sera transmise à l'évêché.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 5. Travaux d'urgence impérieuse réalisés durant l'hiver

Durant l'hiver 2009-2010 des travaux d'urgence impérieuse pour cause d'intempéries ont été réalisés d'une part pour le déneigement des rues de la commune. Ces travaux ont été réalisés par M. Denis ADAM. D'autre part des travaux ont également été réalisés suite à la création de nids de poule sur le parking de la MTL dues aux gelés répétées de l'hiver. Ces travaux ont été réalisés par M. Patrick KRETZ. Le Conseil décide d'indemniser M. ADAM avec un forfait de 100 € quand à M. KRETZ avec un forfait de 200 € sachant que les deux personnes ont utilisé leur propre matériel pour réaliser ces divers travaux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 6. Modification convention SDIS (Cocoben)

Point reporté.

### 7. Divers et informations :

Néant

### Points rajoutés

### 8. Acceptation don théâtre

Le théâtre souhaite remettre à la commune un don de 500 € en vue de permettre à la commune un investissement à la Maison du Temps libre avec l'acquisition de réfrigérateurs, vaisselle ou autres afin que toute la commune puisse en profiter.

Le Maire propose l'affectation des 500 € au compte c/10251 affecté à la MTL pour l'acquisition de réfrigérateurs.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

9. **Réintégration emprunts commune**

Le maire propose de réintégrer les emprunts en cours de la commune au compte 1641 au lieu du c/168758 pour le solde soit 99 020,32 €

Il propose donc la décision modificative suivante :

Dépense, section Investissement : chapitre 16, C/168758 pour 99 020,32 €

Recette, section Investissement : chapitre 16, C/1641 pour 99 020,32 €

Le Conseil donne son accord

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h30.

Suivent les signatures au registre des membres présents du Conseil Municipal.